

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

N° de permis ou de la déclaration préalable (*joindre l'arrêté*) :

Le devis et la facture seront adressés à (*si facture différente du devis le préciser*) :

Je soussigné(e) (nom, prénom, société) :

Demeurant à :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

Sollicite l'établissement d'un devis pour le raccordement (*cocher le ou les réseaux demandés*)

☐ **au réseau public d'eaux usées**

☐ **au réseau public d'eaux pluviales**

☐ Adresse des travaux :

☐ N° de parcelle :

Pour raccorder :	☐ Branchement(s) neuf(s), nombre : ☐ Reprise de branchement(s) existant(s), nombre : ☐ Maison(s) individuelle(s), nombre : ☐ Un immeuble, nombre de logements : ☐ Un lotissement, nombre d'habitations :
Nature du raccordement :	☐ Par écoulement gravitaire ☐ En refoulement (utilisation de pompe de relevage) ☐ À déterminer, suivant la pente naturelle du terrain
Branchement :	☐ Emplacement du regard de branchement* (plan précis à joindre impérativement) ☐ Profondeur souhaitée pour le raccordement (en centimètres): ☐ Profondeur pour eaux usées ☐ Profondeur pour eaux pluviales En fonction des contraintes de réseaux, la profondeur ne sera pas forcément respectée. L'utilisateur devra alors adapter ses réseaux privés ☐ Diamètre du branchement (en millimètres) : ☐ Diamètre pour eaux usées ☐ Diamètre pour eaux pluviales ☐ Délai souhaité des travaux (en semaines) : Ce délai est estimatif, il sera réalisé suivant les possibilités.
* Le regard de branchement permet le raccordement du réseau privé au réseau public. Elle doit être mise en place, en domaine public, à la limite du domaine privé. Nous préciser toutes observations sur les contraintes de terrain pour les travaux de branchement.	
Documents à joindre :	☐ Plan de masse, indiquant avec précision la position et la profondeur souhaitées pour chaque regard de branchement ☐ Arrêté de décision d'urbanisme délivré par la commune

A partir de la réception de ce formulaire et des documents attendus par nos services, vous recevrez un devis. Les travaux ne pourront pas être exécutés avant un délai minimum de 10 semaines hors congés et le délai maximum étant de 4 mois.

☐ **J'atteste avoir pris connaissance que tout raccordement d'une construction neuve, d'une extension ($\geq 40m^2$), ou raccordement sur un réseau public d'assainissement collectif nouvellement construit fait l'objet de la facturation de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui sera facturée en plus des frais de branchement et dont le tarif est fixé par la délibération en vigueur.**

A

, le

(signature)